



Alors que les politiques éducatives pronant l'autonomie des écoles tendent à grignoter la liberté pédagogique, élément fondateur de l'école républicaine, la profession enseignante souligne son attachement au libre choix des méthodes et des pratiques. Objectif : assurer à tous les élèves des apprentissages de même qualité et sans rupture d'équité.

## Oser la liberté pédagogique





©Millefandi/NAVA

## « La liberté pédagogique, les PE la pratiquent au quotidien et ne sont pas dans l'attente d'injonctions « d'innovation » »

certaines élèves dans l'apprentissage du calcul (pages 16-17). « Nous avons réfléchi ensemble à la façon de résoudre ces difficultés pour que chaque élève trouve sa place et progresse », indique la directrice, Sandrine Lechaine. « C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies », ajoute Nathalie Carfanten, enseignante.

À l'école maternelle Signadour à Vence (Alpes-Maritimes), l'équipe enseignante tient à ne pas anticiper les apprentissages réalisés au CP et à éviter une entree « trop technique de la lecture qui ne prépare pas au sens », précise Claudine Llado, la directrice (page 18). Les ensei-

gnantes sont attachées à une liberté pédagogique fondée, selon Joëlle Sou, sur « un libre choix des thèmes, des albums, avec toute latitude pour partir du vécu des enfants et de ce qu'ils amènent à l'école ».

**« PAS UN SIMPLE EXÉCUTANT »**  
Claude Lelièvre insiste sur le fait que « l'enseignant ne peut pas être un simple exécutant ». L'universitaire estime que le PE exerce « un métier d'éducateur qui dépasse de loin toute procédure établie et toutes indications données une fois pour toutes et pour tout le monde ». Il précise également que le rôle de l'enseignant ne se limite pas à « donner quelques instructions aux élèves, mais à les élever dans

## « C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies. »



### LE « POUVOIR D'AGIR »

L'« autonomie des établissements » mise en avant au cours de l'expérimentation marseillaise est en passe d'être généralisée. Basée sur des financements sur projets octroyés par les rectorats à certaines écoles, elle constitue pour le SNUipp-FSU une rupture d'égalité entre écoles, entre élèves et entre PE. Elle entraîne la mise en concurrence des écoles, entérine l'abandon de la même ambition pour les élèves et ouvre la participation des directeurs et directrices aux recrutements et à l'octroi de gratifications individualisées. Face à cette mainmise financière et pédagogique de l'administration, le SNUipp-FSU défend le « pouvoir d'agir » de tous les acteurs et actrices de l'école, la liberté pédagogique dans le cadre des programmes, les collectifs de travail, le développement de la culture professionnelle. Cela passe par des formations, des moyens humains et matériels à la hauteur pour toutes les écoles.

### CHOISIR DES PROJETS, CONCEVOIR DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

La liberté pédagogique, les PE la pratiquent au quotidien et ne sont pas dans l'attente d'injonctions « d'innovation ». Ils n'entendent pas la sacrifier non plus à l'aune des changements de cap promis par « l'école du futur ». Ainsi, à l'école élémentaire Jean-Macé au Mans (Sarthe), l'équipe enseignante fait le choix de projets porteurs de sens pour dépasser les difficultés rencontrées par

l'ensemble de leur comportement et de leurs capacités de penser ».

Une conception qui rejoint celle défendue par Cécile Berterreix, PE et formatrice INSPE à l'Université de Bordeaux. « La liberté pédagogique est synonyme de choix conscients, raisonnés, adaptés de la part d'enseignants concepteurs de leur métier », estime-t-elle en relevant « qu'exercer sa liberté pédagogique relève d'un savoir-faire enseignant pour traduire en contexte les prescriptions » (page 17). Pour Cécile Berterreix, « une forte tension existe donc entre l'horizontalité affichée concernant le travail individuel et collectif et l'organisation verticale du travail, incluant les injonctions sur les bonnes pratiques ».

Loin des vertus supposés d'une autonomie dont les effets sur le métier enseignant restent à observer, la liberté pédagogique demeure un élément constitutif et indispensable du métier enseignant et de l'école républicaine. Comme le disait le philosophe et pédagogue Ferdinand Buisson, cité par Claude Lelièvre, « seul un être libre peut former des êtres libres ».

# Liberté, métier, finalités

Inscrite dans la loi, la liberté pédagogique n'est pas absolue mais constitue un bien professionnel à faire vivre en commun.

Depuis la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de 2005, la liberté pédagogique a une existence réglementaire : « [Elle] s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ». Un texte officiel qui définit moins la liberté pédagogique que les normes encadrant son exercice, variables selon les programmes. D'après le Groupe français d'éducation nouvelle\*, la liberté pédagogique pourrait recouvrir « la possibilité, pour chaque enseignant, de choisir ses pratiques, ses méthodes, les manières d'enseigner qui lui semblent les plus appropriées à l'appren-

tissage de ses élèves. » Dans un enseignement qui vise l'émancipation des élèves et leur formation citoyenne, l'exercice de la liberté pédagogique s'impose à l'évidence, mais sans être « totale » car elle prend sens au regard de finalités partagées : réussite de tous les élèves, accès à une culture commune. La tendance à l'encadrement institutionnel croissant des pratiques ne constitue pas le seul frein à sa mise en œuvre. L'isolement favorisant la reproduction d'usages et de situations vécues, les habitudes, le conformisme, l'entravent également. La pratique régulière de controverses professionnelles permet alors de la revivifier en « remettant la main sur le métier ».

\* In Dialogue, n°173.



©Millerand/NAIA



## Choisir et décider en semble

À l'école élémentaire Jean Macé au Mans dans la Sarthe, l'équipe enseignante fait le choix de projets porteurs de sens pour dépasser les difficultés.

Équipés d'un panier, d'une liste de courses et d'une bourse, les élèves de CE2 de la classe de Leïza Touahria au Mans dans la Sarthe doivent réaliser des achats dans l'épicerie de l'école, calculer le montant à payer et préparer l'argent pour régler en caisse. Par groupes de deux, les élèves se lancent avec envie dans la résolution de situations problème. « On doit acheter un kilogramme de beurre, deux litres de lait et une boîte de chocolat en poudre », indique Camille à Mahina. Mais sur les étagères de l'épicerie de l'école se trouvent uniquement des boîtes de 250 grammes de beurre et des bouteilles d'un litre de lait. Les discussions entre les deux élèves commencent. Comment faire ? N'ayant pas encore travaillé en classe la correspondance entre les grammes et les kilogrammes, l'enseignante explique combien de grammes représente un kilogramme. « Les listes de courses sont plus ou moins compliquées selon les niveaux des élèves », précise Leïza, les élèves sont mis en situation dans des activités qu'ils ne font pas forcément dans la vie quotidienne avec notamment le développement du paiement par carte bancaire ». Ce projet est né du constat des grandes difficultés d'une partie des élèves en mathématiques. « C'est au moment du confinement que nous avons

réfléchi ensemble à la façon de résoudre ces difficultés pour que chaque élève trouve sa place et progresse », se rappelle la directrice, Sandrine Lechaine. « Il fallait rendre concrètes les mathématiques », précise Ophélie Poirier, enseignante de CE2. C'est Gilles Tisseraud, maître formateur à l'école qui a porté et insufflé la création de cet espace m@th en vie\*.

### BESOIN DE PLUS DE TEMPS DE CONCERTATION

Dans cette école, l'équipe a pour habitude de réfléchir ensemble sur les outils les plus appropriés pour faire progresser les élèves. « C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies », rapporte une autre enseignante, Nathalie Carfanten. « Cela crée de l'émulation, on confronte nos points de vue et chacun apporte quelque chose aux autres », ajoute Anthony Bodin, enseignant au CM1. « Cela permet aussi de partager les tâches car les projets sont chronophages et empiètent beaucoup sur notre temps libre », relève Élodie Gay, PE au CM1. « Cela ne me dérange pas de travailler plus lorsque je l'ai choisi et que cela a du sens pour nous et les élèves », ajoute Ophélie, mais il nous faudrait plus de temps de concertation reconnu pour bien fonctionner collectivement ». Rien que pour la création des ateliers mathématiques, entre le matériel, la recherche de meubles, la préparation des fiches, les différents temps de réunion et l'installation des salles, il a fallu un an avant que tout soit opérationnel. C'est un choix que les PE ne regrettent pas et d'autres projets toujours décidés en commun comme la journée citoyenne, le rallye international ou encore l'« English Day », ponctueront l'année.

\*Site internet de ressources pour rendre les mathématiques concrètes

### 3 QUESTIONS À...

**CÉCILE BERTERREIX**,  
PE, formatrice  
INSPE à l'Université  
de Bordeaux



## 1. QUEL SENS PREND LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EN FORMATION INITIALE ?

En formation initiale et en début de carrière, la conscience d'une liberté pédagogique, voire sa revendication sont pour le moins absentes. D'une part, la formation initiale actuelle est fortement contrainte en termes de contenus et d'attendus avec le triple objectif du master, du concours et de l'apprentissage « en pratique » du métier d'enseignant soumis lui aussi à validation. La liberté pédagogique semble toute « jalonnée » donc, du fait d'une visée d'acquisition du métier, adossée à ces fortes exigences en formation initiale. D'autre part, les étudiants-enseignants sont réellement en attente de savoirs pratiques, d'astuces, de « savoir-faire ». La liberté pédagogique ne s'apparente pas encore à l'idée d'une émancipation, entendue comme l'affirmation de son expérience et de son identité professionnelle.

## 2. EST-CE DIFFÉRENT EN FORMATION CONTINUE ?

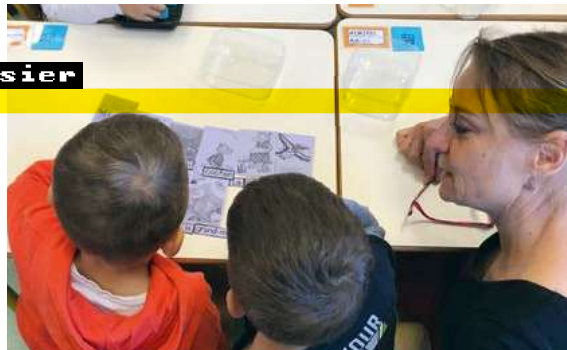
Le travail de recherche mené dans le cadre du chantier travail du SNUipp-FSU m'amène des spécifiquement à étudier des dynamiques de collectifs d'enseignants engagés en formation continue, au sein d'établissements ou de réseaux. Pour de nombreux chercheurs, se développer, éprouver de la satisfaction, être en bonne santé au travail implique la possibilité d'identifier et d'ouvrir des

controverses sur des problèmes de métier, d'analyser et d'envisager collectivement des manières de faire, de discuter ou « disputer » au sens d'Yves Clot les critères du travail « bien fait ». De fait, la liberté pédagogique prend un autre sens ici. Un sens plus répandu. Elle est synonyme de choix conscients, raisonnés, adaptés de la part d'enseignants concepteurs de leur métier.

## 3. QUELS LIENS ENTRE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET NOUVELLES FORMES DE FORMATION CONTINUE ?

Le Code de l'éducation précise le cadre d'exercice de la liberté pédagogique de l'enseignant. Qui décide alors des critères du travail bien fait ? Enseignant, collectif, inspecteurs ? Comme l'écrit François Daniellou dans ses travaux de recherche, une prescription ne dit jamais tout. Exercer sa liberté pédagogique relève ainsi d'un savoir-faire enseignant pour traduire en contexte les prescriptions. Une forte tension existe donc entre l'horizontalité affichée concernant le travail individuel et collectif et l'organisation verticale du travail, incluant les injonctions sur les bonnes pratiques. Si cette tension a toujours existé, le curseur varie sensiblement en fonction des ministres, de l'évolution des prescriptions et de l'organisation du système éducatif. La mise en place des « constellations » illustre cette tension. L'organisation du travail semble à première vue plus « horizontale » mais le travail enseignant étant étroitement guidé par une logique de résultats aux évaluations nationales et internationales, on assiste dans le même temps à la volonté d'une diffusion de bonnes pratiques via la parution de guides nationaux, de recommandations sur les manuels ou sur les pratiques à bannir, en lecture par exemple.





## Libres de positiver

L'équipe de la maternelle Signadour à Vence (Alpes-Maritimes) use de la liberté pédagogique pour préserver évaluation et enseignements spécifiques au cycle 1.

Dans la MS/GS de Claudine Llado, directrice de l'école maternelle de Signadour à Vence (Alpes-Maritimes), la bienveillance n'est pas un vain mot. Lors de la restitution collective d'un album, l'enseignante adresse félicitations et renforcements positifs, « tu peux être fier de toi », « tu as raison d'être heureux de te rappeler », qui motivent la participation. Quand Loïc lit « une grenouille » au lieu de « la », Claudine rebondit sur l'approximation : « Tu as raison, cela aurait pu être une », « que faudrait-il ? ». Dans l'activité proposant d'associer le nom des animaux à leur image, Claudine engage le dialogue pour aider chaque élève à comprendre ce qu'il sait réaliser. Comparant deux étiquettes, Léo déduit que le mot choisi « n'est pas le bon ». Théo sait dire qu'il doit trouver « le » pour écrire « le cochon », ce qui ne va pas de soi pour Lahna qui confie « les petits mots, c'est difficile », tandis que Nour affirme « j'ai trouvé « plume ». À la question « qu'est-ce que tu as su faire ? », Adrien certifie : « j'ai posé les noms sous les dessins. Je sais que ça c'est « la pie ». Et Loïc de conclure : « on apprend à trouver les mots ». « Oui, vous les lisez », conclut Claudine réjouie.

### MAINTENIR DES PRATIQUES SPÉCIFIQUES

La mise en œuvre quotidienne de l'évaluation positive est partagée par l'équipe, attachée à l'exercice de sa liberté pédagogique. Selon Joëlle Sou, enseignante

de PS/MS, elle consiste à « s'adapter aux élèves, à leur rythme et à ne conserver une trace de leurs acquisitions que quand on les sent prêts ». L'équipe a travaillé à la réalisation collective d'un cahier de réussites transmis aux familles qui, précise Claudine, consigne « les traces des réalisations réussies des élèves sur des vignettes illustratives ». Le statut de l'erreur dans le processus d'apprentissage est un autre composant de la culture commune de l'école. Joëlle insiste sur la nécessité de dédramatiser les ratés : « Je fais exprès de me tromper et ne cesse de leur répéter que ce n'est pas grave ». Et cela, afin de cultiver « l'envie d'apprendre » car pour Nathalie Vernin, dont la moitié des élèves a moins de trois ans, « l'objectif principal est de donner envie aux enfants de venir à l'école et d'y être heureux ».

Comme ailleurs, le contenu des animations pédagogiques a été réorienté en fonction des évaluations CP pour faire travailler les compétences liées aux items non réussis. Sans que l'équipe de Signadour ne ressente d'incitations aussi marquées qu'en CP à modifier ses pratiques, elle tient à ne pas anticiper une maîtrise de la calligraphie que n'exige pas le programme du cycle 1 ou, pour Claudine, une entrée « trop technique de la lecture qui ne prépare pas au sens », sous-tendue par le contenu des évaluations CP. C'est pourquoi la liberté pédagogique est importante pour concevoir, selon Nathalie, « une pédagogie adaptée aux besoins des enfants », fondée pour Joëlle sur « un libre choix des thèmes, des albums, avec toute latitude pour partir du vécu des enfants et de ce qu'ils amènent à l'école ». C'est la garantie pour Claudine de « prendre le temps d'être à l'écoute des élèves, pour faire jaillir le soleil sur le visage d'un enfant qui a compris qu'il était capable ».

### ressources

#### PHILIPPE MEIRIEU, POUR ALLER PLUS LOIN

En avril dernier, Philippe Meirieu a proposé à Arras une conférence « Liberté pédagogique et démocratisation de l'école ». Il y abordé les questions des enquêtes PISA, des neurosciences, de la pédagogie Montessori ou encore des fondamentaux. À retrouver sur [62.SNUIPP.FR](http://62.SNUIPP.FR)

#### LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, J'ÉCRIS TON NOM

Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), mouvement pédagogique centenaire, propose un numéro dédié à la liberté pédagogique. En quoi consiste-t-elle ? Pourquoi est-il important de résister ? Au menu de ce numéro, des ressources et expériences qui illustrent la place des pédagogies émancipatrices, l'importance du collectif et des pédagogies de projet. **DIALOGUE, N°173, JUILLET 2019**

#### AUTONOMIE SOUS CONDITIONS

Dans son rapport de 2019\*, l'Inspection générale rappelle que l'autonomie des établissements n'a de sens que s'ils ont la liberté de définir leurs besoins et leurs objectifs propres, mais aussi, s'ils sont libres d'utiliser une partie des moyens qui leur sont alloués. Les études internationales démontrent que les effets positifs de l'autonomie ne sont pas linéaires et qu'ils dépendent des contextes dans lesquels elle s'exerce.

\* « L'autonomie des établissements »

## “Le métier enseignant est un métier d'éducateur”

### LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EST-ELLE UN PRINCIPE FONDATEUR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ?

**CLAUDE LELIÈVRE :** C'est un élément fondateur de l'école républicaine étant entendu que ce n'est pas sous cette expression que cela apparaît explicitement. Selon Ferdinand Buisson, « il y aurait de grands inconvénients à imposer aux maîtres leurs instruments d'enseignement et il n'y en a aucun à leur laisser indiquer librement ce qu'ils préfèrent ». Jules Ferry se range à cet avis et publie un arrêté le 16 juin 1880 indiquant qu'il est dressé chaque année et dans chaque département une liste de livres reconnus propres à une prise en charge dans les écoles primaires publiques. Ce sont les enseignants, réunis dans chaque canton, qui établissent cette liste. La circulaire du 7 octobre

### DEPUIS 2017, LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE DES PE A-ELLE-ÉTÉ AMPUTÉE ?

**C.L. :** Elle a été fortement contrariée, en particulier par la diffusion de guides pédagogiques. Ceux-ci n'avaient pas force de loi mais les recommandations et les précisions étaient d'une telle ampleur que les enseignants pouvaient penser que cela s'imposait. Certains sont signés du ministre comme si l'autorité politique pouvait détenir une vérité dans ses prescriptions. L'existence même du Conseil scientifique de l'Éducation nationale et sa composition, fortement centrée sur les neurosciences, a été une inflexion très forte. Si un certain

nombre d'observations scientifiques peuvent être précieuses, elles doivent être prises avec modestie, il est sage d'en tenir compte mais elles sont incapables de fonder telle ou telle méthode pour telle ou telle discipline.

### EN QUOI LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EST-ELLE CONSTITUTIVE DU MÉTIER ?

**C.L. :** Le métier enseignant est un métier d'éducateur qui dépasse de loin toute procédure établie et toutes indications données une fois pour toutes et pour tout le monde. Il s'agit, non pas simplement de donner quelques instruments aux élèves mais de les élever dans l'ensemble de leur comportement et de leurs capacités de penser. Autrement dit, l'enseignant ne peut pas être un simple exécutant car il n'a pas simplement à faire exécuter des procédures par des élèves. Dans le cas contraire, ce



**BIO**  
**Claude Lelièvre**, agrégé de philosophie, professeur honoraire d'histoire de l'éducation à la faculté des sciences humaines et sociales Sorbonne, université Paris V.

serait réduire l'esprit des enfants à des aspects mécaniques et l'éducation à un type d'instruction d'ordre militaire. Comme le disait Ferdinand Buisson, « seul un être libre peut former des êtres libres ». Cela ne veut pas dire que les enseignants doivent exercer une profession libérale puisqu'ils doivent agir pour un bien commun, dans le cadre d'un bien commun que l'on appellera la République pour les Républicains.

### EMMANUEL MACRON PRÔNE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS, EST-CE SYNONYME DE PLUS DE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ?

**C.L. :** L'une des présentations faite de la réforme qu'Emmanuel Macron entend mettre en œuvre est une révolution copernicienne. C'est faire le pari que l'essentiel doit se passer dans et par l'intelligence collective des praticiens. Ce serait une fameuse contradiction de dire d'opérer une révolution copernicienne et, dans le même temps, remettre en cause la liberté pédagogique qui est la plus essentielle des libertés pour l'œuvre d'éducation et d'enseignement. Au contraire, celle-ci devrait prendre une importance accrue dans les échanges et les décisions collectives dans chaque établissement et à chaque niveau. Or, le Conseil scientifique de l'Éducation nationale vient de publier une note sur l'enseignement de la lecture au CP où il est fait un certain nombre d'observations accompagnées de recommandations péremptoires. Est-ce un reste du mode de fonctionnement autoritaire et vertical du ministère de Jean-Michel Blanquer ou une initiative qui en préfigure d'autres ? L'absence de réaction du ministre et du chef de l'État ne peut qu'inquiéter sur ce qui est foncièrement visé.

“Comme le disait Ferdinand Buisson, « seul un être libre peut former des êtres libres ».”

1880 indique que « cet examen en commun sera un moyen efficace de développer le jugement des enseignants et de les accoutumer surtout à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible ». Il y a là une volonté de rompre avec ce qui était en cours auparavant, sous Guizot, qui avait édité des manuels officiels de lecture, calcul, moral, histoire, etc.